

CONTACTS

ICI

Programme solidarité - eau : Réseau d'organismes français et étrangers intervenant dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de la solidarité. Importante base de données sur Haïti et le montage de projet.
www.pseau.org

PROTOS : ONG belge engagée pour une meilleure gestion de l'eau. Actions en Haïti documentées en ligne.
www.protos.be

Hydroconseil : Bureau d'études indépendant couvrant les secteurs de l'eau potable, de l'assainissement. Chef de file d'un groupement franco-haïtien, assistant la DINEPA.
www.hydroconseil.com

Sedif : Syndicat des eaux d'Ile-de-France, dispose d'un programme de financement solidaire.
www.sedif.com

Agences de l'eau : www.lesagencesdeleau.fr

Office international de l'eau : www.oieau.fr

LÀ -BAS

Ministère des Travaux publics, des Transports et des Communications : www.mtptc.gouv.ht

Comité interministériel d'Aménagement du territoire (CIAT) : <http://ciat.gouv.ht>, Port-au-Prince, Tél : (509) 2943-2766 / 2940- 4696
E-mail : info@ciat.gouv.ht

DINEPA : www.dinepa.gouv.ht, Pétion-ville, E-mail : communication@dinepa.gouv.ht
Tél : 509-22564770 / 509-25132078 / 509-29400873

GRET : www.gret.org/les-pays/representations/haïti
Port-au-Prince, E-mails : grethaiti@yahoo.fr ; annacacis@gret.org

Hydroconseil : www.hydroconseil.com
3 impasse Cassagnol, Montagne Noire, Port-au-Prince

H2O Haiti Hydraulique Organisation : www.h2ohaiti.com
Port-au-Prince - Vendeur de matériel hydraulique. Tél : +509 29 43 20 20,
E-mail : contact@h2ohaiti.com

PROJETS SOUTENUS PAR DES ASSOCIATIONS MEMBRES DU CHF

MEN KONTRE-Haïti Alsace (68) : Projet de construction d'une citerne d'eau à Pont-Sondé dans l'Artibonite.
Contact : andre.denebathdd@orange.fr

Hydraulique sans frontière (73) : Projet d'aménagement de la collecte de l'eau de toiture à Montagne La Voulte près de Jacmel.
Contact : contact@hydrauliquesansfrontieres.org
www.hydrauliquesansfrontieres.org

Soley Lakay (49) : Projet d'appui à la population pour l'alimentation en eau et en électricité et d'installation de pompes solaires pour l'eau sur l'île de la Gonâve.
Contact : soleylakay.jean@laposte.net
www.soleylakay.org

L'APPEL au développement pour les enfants du monde (75) : Projet de construction de 400 citernes sur l'île de la Tortue.
Contact : assoc.appel@wanadoo.fr
www.lappel.org

Pays de Savoie Solidaires (73) : Projet pilote en eau hygiène et assainissement sur quatre zones de la commune de Dessalines.
Contact : alexis.chareyron@paysdesavoiesolidaires.org
www.paysdesavoiesolidaires.org

OUTILS D'ANIMATION ET DE RÉFLEXION

Bibliographie de documents utiles au montage de projet et à la mise en place d'actions d'éducation au développement.

• **Guide de la coopération décentralisée pour l'eau potable et l'assainissement**, Programme Solidarité Eau, 3ème édition, 2009.

• **Méthodologie de projets & recueil d'expériences, programmes d'accès à l'eau potable**, Centraider, 2013

• **Dlo, Dlo, Dlo**, Eau potable dans les quartiers de Port-au-Prince, Film, Félix Vigné, 2009, Durée: 51 min, Ed. Imagéo – Paris, Téléchargeable chez l'éditeur.

• **Outils et méthodes pour agir, à chaque étape du projet**, Programme Solidarité Eau, www.pseau.org/fr/methodologie

• **Répertoire des outils pédagogiques, eau, assainissement & Coopération**, Pedag'eau, www.pedag-eau.fr/

• **Boîte à outils sur le droit à l'eau et l'assainissement** : www.ohchr.org/FR/Issues/ESCR/Pages/Water.aspx

Panorama global



DÉFINITIONS

« Le droit à une eau potable propre et de qualité et à des installations sanitaires est un droit humain, indispensable à la pleine jouissance de droit à la vie et de tous les droits humains » (Résolution de l'Assemblée générale des Nations unies, 28.07.10). Ce qu'on appelle le « droit à l'eau » recouvre donc 2 réalités : l'accès à l'eau et l'accès à l'assainissement.

• **Accès à l'assainissement** : Possibilité de stocker et/ou d'évacuer les eaux usées hors des lieux d'habitation sans qu'il n'y ait de risques de contamination des individus ou de leur environnement immédiat. Il comprend : la collecte, le transport, le traitement et l'élimination des déchets, eaux usées et des rejets humains (excrétas).

• **Accès à l'eau** : Possibilité de disposer d'au moins 20 L d'eau par personne et par jour à partir d'une source salubre dans un rayon d'1km.

Objectif du Millénaire n°7 : réduction de moitié d'ici 2015 de la proportion de la population mondiale n'ayant pas accès à l'eau et à l'assainissement.



CHIFFRES CLÉS

Accès à l'eau

Couverture nationale pour l'eau courante :



Environ **3 millions de personnes** puisent l'eau de boisson dans les rivières et sources non-protégées.*

20% d'enfants

en âge scolaire sont incapables de fréquenter l'école à cause du temps passé à chercher de l'eau.**

Assainissement

Taux d'accès à l'assainissement de base **26%***

2/3 de la population vit dans des conditions de risque extrême de péril fécal (lié à la contamination d'origine fécale des aliments ou des boissons).*

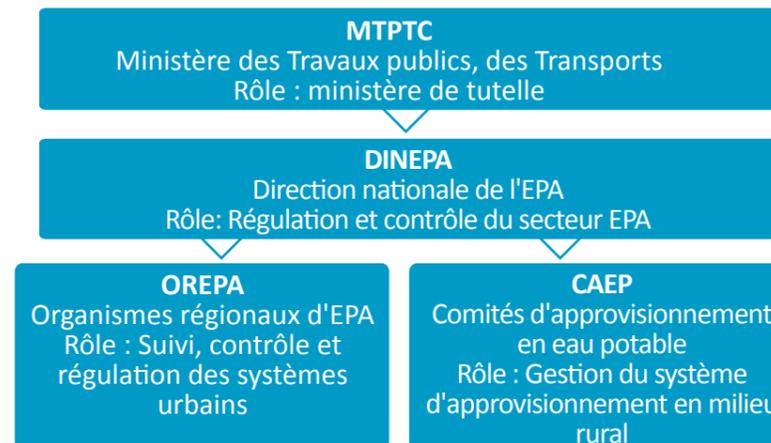
23% de la population pratique la défécation à l'air libre.*

*Chiffres issus du Joint Monitoring Program, UNICEF,OMS,2013
** Chiffres issus du rapport mensuel de la Minustah : Les dossiers du mois, avril 2013



CONSTATS EN HAÏTI

• **Organisation du secteur de l'eau potable et de l'assainissement (EPA) – Loi-cadre, février 2009**



A terme, les collectivités locales doivent assurer la fonction de maîtrise d'ouvrage, mais ne sont pour le moment pas capables financièrement et techniquement d'assumer cette tâche.

• **Etat du secteur**
Dysfonctionnement et mauvais entretien des infrastructures existantes.
En milieu urbain : beaucoup de pertes dues aux fuites des canalisations et aux détournements, contamination des sources et nappes.
En milieu rural : diminution du débit des sources et du déboisement des bassins versants.

Quasi inexistence des infrastructures d'assainissement en milieu rural et déficience en milieu urbain.

• **Etat des ressources**
La déforestation (1,4% de couverture forestière) et l'érosion massive des sols affectent les ressources en eau : des rivières disparaissent, le débit des sources diminue, les nappes phréatiques s'affaiblissent.

La carence en eau potable entraîne la consommation d'eau contaminée, cause de 50% des maladies et l'insuffisance d'installations d'assainissement de base crée de graves problèmes de santé.

Les problèmes du secteur EPA en Haïti relèvent plus de l'absence de politique de gestion que du manque de ressources.

En pratique



OPPORTUNITÉS

- Espace insulaire, montagneux avec des chutes d'eau, des rivières et une saison des pluies riche.
- Existence de textes législatifs et réglementaires régulant le secteur de l'EPA
- Institution nationale de référence visible (DINEPA) avec des unités déconcentrées (OREPA) pour consultations
- Intervention de nombreuses ONG dans ce secteur d'où l'existence de nombreuses études de terrain, de descriptions et de corpus de méthodologies de projet à disposition.



RISQUES

- ▲ Maigre couverture forestière et absence de politique de reboisement
- ▲ Politique publique en manque de moyens
- ▲ Faiblesses des infrastructures existantes
- ▲ Technicité importante de la thématique, nécessitant une expertise pointue
- ▲ Impact du secteur EPA sur plusieurs secteurs de la société (santé, sécurité alimentaire, développement productif, énergie, éducation, égalité de genre, habitat), à prendre en compte dans l'élaboration du projet.



En question



ADOPTER UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

- Pour qu'un projet s'inscrive dans une perspective d'efficacité, de développement et de pérennité, il doit répondre à **une demande locale**. Cela permet de prendre en compte les besoins réels de la population. Puis, l'élaboration et la mise en œuvre doivent se faire en étroite **collaboration avec les bénéficiaires, les autorités communales et étatiques** concernées afin d'intégrer au mieux les réalités tant techniques que locales. Lorsque la conception d'un projet se calque sur les spécificités locales et qu'il s'inscrit dans le cadre d'une politique nationale, il a de plus grandes chances de réussir."
- Il convient de s'informer sur les actions similaires déjà réalisées dans la zone ou dans des contextes similaires pour éviter la répétition d'actions déjà menées.

SE POSER LES BONNES QUESTIONS

1. Mon partenaire a-t-il déjà évoqué des problèmes liés à l'eau et à l'assainissement dans sa localité ?
2. Mon partenaire ou mon organisation avons-nous des compétences en matière hydraulique ? Si non, pouvons-nous identifier d'éventuels partenaires et organismes ressources ?
3. Pouvons-nous dresser un bilan hydraulique, répertoriant les ressources en eau existantes, les besoins en eau des habitants et intégrant les spécificités géologiques et géographiques locales ?
4. Les bénéficiaires vont-ils être impliqués dans l'élaboration du projet ?
5. Mon partenaire et mon organisation connaissons-nous les politiques nationales en place, ainsi que d'éventuels programmes locaux ?
6. Incluons-nous des actions liées à la protection et au reboisement des sources ?
7. Envisageons-nous l'intégration des questions de potabilisation ?
8. Comment prévoyons-nous la pérennité des infrastructures : financement du matériel et du personnel attaché à la gestion et à l'entretien du système ?
9. Envisageons-nous le renforcement des acteurs dans l'entretien et la gestion des systèmes d'approvisionnement et d'assainissement ?
10. Prévoyons-nous d'intégrer les questions de promotion d'hygiène et de sensibilisation à la valeur de l'eau ?

PISTES ET RECOMMANDATIONS

- ▶ Les projets liés à l'EPA sont d'une technicité importante. Il est donc primordial, avant de s'y lancer, d'évaluer ses compétences et surtout de prendre le temps de consulter des organismes (associations, ONG, collectivités locales, agences de l'eau...) qui ont une expérience en la matière en Haïti.
- ▶ Améliorer l'accès à l'eau est souvent une urgence mais il faut garder à l'esprit que **l'assainissement est un enjeu environnemental majeur et un facteur de développement** économique et social qui a plus d'impact sur la santé que l'accès à l'eau potable.
- ▶ L'hygiène doit occuper une place importante dans les projets d'EPA car elle génère des impacts sanitaires supérieurs à ceux liés à l'accès aux équipements. Il est donc primordial de **promouvoir des comportements hygiéniques** chez les usagers, ce qui s'avère souvent plus difficile que de réaliser des infrastructures.
- ▶ Il peut aussi s'avérer nécessaire d'agir sur **la perception de la valeur de l'eau**, notamment, on a pu constater des changements de comportements face à l'introduction d'une contribution financière au service d'approvisionnement.
- ▶ Le vaudou prône le respect des sources et étendues d'eau, il peut donc véhiculer un message concernant la protection des ressources en eau.
- ▶ Construire ou réhabiliter des équipements n'est pas suffisant : il faut en **garantir la pérennité** en considérant dès le départ la capacité locale à organiser et gérer les infrastructures et en prévoyant les moyens techniques, humains et financiers adéquats.

ENJEUX D'UN PROJET LIÉ À L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

- **Offrir un accès durable aux services d'EPA** afin de réduire les corvées d'eau, de diminuer le nombre de jours de scolarité perdus à cause des maladies liées à l'eau, d'améliorer la santé des habitants, de favoriser l'hygiène corporelle et de procurer un environnement de meilleure qualité.
- **Renforcer les acteurs** dans l'entretien et la gestion des systèmes d'approvisionnement afin d'en assurer le fonctionnement à long terme.



POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT

- Il existe de nombreuses sources de financement envisageables pour soutenir un projet relatif à l'eau et l'assainissement. Le site du Programme Solidarité Eau a référencé les différentes opportunités de financement en les divisant selon les catégories suivantes :

Financements publics français : MAE, AFD, Agence des Micro-Projets de la Guilde Européenne du Raid, FORIM, <http://www.pseau.org/fr/methodologie/financements/nationaux>

Financements des Agences de l'eau : Les agences de l'eau peuvent intervenir financièrement à hauteur de 1% de leurs recettes et apportent également leur conseil et le retour d'expérience aux porteurs de projet. <http://www.pseau.org/fr/methodologie/financements/agences>

Outils financiers des collectivités territoriales : Les collectivités territoriales françaises peuvent financer des actions dans le cadre de leurs actions de coopération décentralisée ou de projets initiés par des acteurs locaux. <http://www.pseau.org/fr/methodologie/financements/locaux>

Financements privés : Fondation Ensemble, fondation Véolia Environnement, Fonds Suez Environnement Initiatives, Fondation Saur, Fondation Poweo, Fondation Artelia, Coallia. <http://www.pseau.org/fr/methodologie/financements/nationaux/fondations>

- Loi Oudin-Santini, 2005 : Autorise les collectivités territoriales, les établissements publics intercommunaux, aux agences de l'eau et les syndicats des eaux et/ou assainissement à mobiliser des nouvelles sources de financement (1% des ressources affectées aux budgets des services de l'eau et assainissement) pour des actions de coopération. Pour plus d'informations, voir la page dédiée du Programme Solidarité Eau : <http://www.pseau.org/fr/1pourcent>